

LE

PRIX  
DE L'OFFICE  
DE LA PROTECTION  
DU CONSOMMATEUR



2007

Québec 

**P**artout au Québec, des personnes et des organismes contribuent à la promotion et à la défense des droits des consommateurs. Ils le font notamment dans les domaines de l'éducation, de l'information ou de la représentation des droits et des intérêts des consommateurs.

Afin de souligner l'engagement de ces personnes et de ces organismes, ainsi que pour mettre en évidence leur apport à la protection des consommateurs québécois, l'Office de la protection du consommateur remet chaque année un prix. Décerné en mars, ce prix fait écho à la Journée mondiale des droits des consommateurs, célébrée le 15 du même mois.

Le Prix de l'Office de la protection du consommateur est attribué à une personne ou à un organisme pour sa contribution exceptionnelle à la promotion et à la défense des droits des consommateurs au Québec ou pour l'excellence d'une réalisation dans ce domaine.

### Critères d'admissibilité

Sont admissibles les secteurs d'activité suivants: le règlement de litiges, les campagnes d'information, d'éducation et de prévention, la recherche, la réalisation de projets dans de nouveaux secteurs, tels que la consommation responsable ou le développement durable, de même que les activités de représentation et de défense des droits et des intérêts des consommateurs.

### Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être présentés en un seul exemplaire et contenir les pièces suivantes:

- une lettre de présentation faisant valoir la contribution de la personne ou de l'organisme à la promotion ou à la défense des droits des consommateurs;
- la description des objectifs atteints et des moyens utilisés à cet égard dans le contexte de la réalisation;
- les documents produits dans le contexte de la réalisation;
- un dossier de presse, s'il en existe un;

- le curriculum vitæ de la personne ou un historique de l'organisme avec les coordonnées de la personne responsable;
- une ou plusieurs lettres d'appui à la candidature.

### Modalités de participation

Les personnes ou les organismes désireux de soumettre une candidature doivent remplir le formulaire de mise en candidature prévu à cette fin. Ce formulaire et les autres documents du dossier de candidature devront être transmis, au plus tard le 16 février 2007, au Service des communications et de l'éducation de l'Office de la protection du consommateur.

### Sélection des candidatures

Un jury sera mandaté pour l'analyse des candidatures et la sélection de la personne ou de l'organisme lauréat. Composé de six membres travaillant dans le milieu de la consommation ou à la protection des consommateurs au Québec, ce jury examinera chacune des réalisations à la lumière des critères suivants: sa pertinence, son envergure ou ses retombées et sa pérennité. La personne ou l'organisme lauréat sera avisé au cours de la première semaine du mois de mars.

### Remise du prix

Le Prix de l'Office de la protection du consommateur, qui consiste en une œuvre d'art, sera remis en mars 2007 à l'occasion d'une cérémonie officielle qui se tiendra à l'Hôtel du Parlement, à Québec.

**LAURÉATS DU PRIX DE L'OFFICE DE  
LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

**2006**

**ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES  
D'ÉCONOMIE FAMILIALE (ACEF)**

**2005**

**OPTION CONSOMMATEURS**

**2004**

**M<sup>E</sup> CLAUDE MASSE**

**2003**

**M. ANDRÉ LAURIN**

**POUR TOUTE  
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE,  
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC  
LE SERVICE DES COMMUNICATIONS  
ET DE L'ÉDUCATION  
EN COMPOSANT LE NUMÉRO  
418 643-1484, POSTE 2212.**

**VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER  
NOTRE SITE WEB À L'ADRESSE :**

**[www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)**

**Office  
de la protection  
du consommateur**

**Québec** 